

L'UNION EUROPEENNE ET LA CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LES MINES

En novembre 1992, Handicap International et Mines Advisory Group diffusent aux parlementaires européens le rapport "La Guerre des Lâches" sur les mines au Cambodge (Human Rights Watch et Physicians for Human Rights) avec le soutien de Simone VEIL, alors Présidente du Parlement Européen.

La réaction du Parlement est immédiate, avec le vote d'une résolution en décembre 1992 dans laquelle les députés se déclarent **"choqués par le rôle joué par des Etats membres dans la fabrication et la vente de mines antipersonnel et demandent d'urgence à tous les Etats membres un moratoire de 5 ans sur leurs exportations de ces armes"**.

Cette résolution appelle également les Etats membres à ratifier la Convention de 1980, et demande à ce que celle-ci soit étendue aux conflits internes. Le Parlement appelle enfin au renforcement des opérations de déminage, et insiste pour que des fonds supplémentaires y soient alloués.

En juin 1993, Handicap International et MAG, avec le soutien du député européen Henry CHABERT, Vice-Président de la Commission Coopération et Développement, diffusent aux parlementaires européens, le rapport "Hidden Death" sur les mines au Kurdistan Irakien.

En octobre 1993, à la suite d'une visite sur le terrain, Henry CHABERT suscite une nouvelle résolution du Parlement Européen sur le Cambodge, qui :

- salue le travail déjà effectué par la Commission Européenne, les Nations Unies et les ONG dans le domaine difficile du déminage,
- demande que de nouveaux moyens significatifs soient consacrés aux actions de déminage liées aux actions de développement rural.
- exige un embargo effectif sur toutes les nouvelles livraisons de mines antipersonnel au Cambodge
- demande enfin que les pays voisins, et en particulier la Thaïlande, le respectent.

En avril 1994, l'Assemblée Générale des ONG européennes, réunie à Bruxelles, vote une résolution demandant l'interdiction totale de fabrication, de vente et d'exportation des mines antipersonnel.

En novembre 1994, à l'occasion d'une réunion des Ministres de la Coopération et du Développement des pays de l'Union Européenne, le Comité de Liaison des ONG auprès de la Commission Européenne organise une conférence de presse sur les mines antipersonnel.

Février 1995 : votée à l'initiative du député européen Mme TAUBIRA-DELANNON, une résolution conjointe ACP-UE sur les mines en Angola demande "*instamment à l'Union Européenne de décréter l'interdiction sur son territoire de fabrication et de commercialisation des mines antipersonnel*".

Le 22 mars 1995, à l'initiative de son Président, Bernard KOUCHNER, la Commission de la Coopération et du Développement et la Commission des Affaires Etrangères du Parlement Européen organisent conjointement, et pour la première fois, une audition publique sur les mines antipersonnel à Bruxelles. Medico International (Allemagne), Mines Advisory Group (Angleterre), le VVAF (USA), Handicap International (France et Belgique) sont invités à présenter l'opinion des ONG.

Le 12 Mai 1995, dans le cadre de la Présidence Française, le Conseil de l'Union Européenne adopte une action commune relative aux mines antipersonnel. Cette initiative comprend trois composantes:

- un moratoire partiel sur l'exportation des mines antipersonnel,
- la promotion de l'universalité de la Convention et le renforcement de son Protocole II,
- une contribution de l'Union à l'effort international de déminage.

Le 29 juin 1995, à la suite de l'audition publique du mois de mars, et sur proposition de la Commission des Affaires Etrangères et de la Commission de la Coopération et du Développement (rapports BERTENS et CUNNINGHAM) **le Parlement Européen adopte deux résolutions demandant l'interdiction totale des mines antipersonnel.**

Il appelle également chaque Etat membre à introduire aussi vite que possible les législations nationales nécessaires pour une interdiction totale.

En démontrant l'inefficacité de toute mesure autre qu'une interdiction totale, ce texte très détaillé répond pleinement aux préoccupations exprimées par le Comité de Pilotage de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (Handicap International, Human Rights Watch, Medico International, Mines Advisory Group, Physicians for Human Rights, Vietnam Veterans of America Foundation) qui anime un mouvement de 300 ONG, ainsi que par le

Les Députés se sont prononcés sur les deux rapports présentés à la suite de l'audition publique qu'avait organisée le Parlement Européen en mars dernier, au cours de laquelle les ONG avaient vigoureusement plaidé en faveur de l'interdiction totale.

Sur la base de ces documents, dénonçant les effets dévastateurs de ces armes, les parlementaires se sont unanimement ralliés aux projets de résolution des deux rapporteurs, pour l'interdiction de production, de stockage, d'utilisation et d'exportation. Tous ont jugé indispensable que l'UE défende cette position claire lors de la Conférence de Révision de la Convention des Nations Unies sur les armes conventionnelles.

Extraits des débats :

"200 millions de mines en stock, 1.000 dollars pour neutraliser une seule mine, 30 milliards de dollars pour déminer le monde entier, une explosion de mines toutes les 33 secondes, 25.000 mutilés par an, 36.000 victimes au Cambodge", sont quelques-uns des chiffres éloquentes qui ont été cités par les différents intervenants.

Rappelant que 175 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, M. CUNNINGHAM a souligné que *"l'utilisation des mines constituait une violation flagrante des dispositions de la Convention"*. Son rapport demande davantage de ressources financières -voire la création d'une ligne budgétaire spécifique- pour les opérations de déminage et la promotion de divers projets : aide psychologique aux victimes, fourniture de prothèses aux mutilés et réhabilitation des terres.

Mme THEORIN (PSE, Suède) a souligné que *"l'utilité militaire de ces armes était discutable et que le principe du producteur payeur devrait être instauré"*. M. BEREND (PPE, Allemagne) a précisé que ce fléau touche plus de 50 pays dans le monde (notamment l'Angola, le Cambodge, l'Afghanistan). Qualifiant le million de morts au cours des 20 dernières années de *"bilan exécrable pour les pays victimes et de bilan peu flatteur pour l'UE"*, il a souligné la nécessité de se doter des moyens requis pour aider le travail des ONG.

M. PETTINARI (GUE, Italie) a dit l'urgence de trouver *"le courage éthique de dépasser les moratoires pour effacer la honte de cet instrument de guerre inutile et d'empêcher les marchands de mort de poursuivre leur oeuvre"*. M. TELKÄMPER (Verts, Allemagne) a dit l'importance d'une information sur ce fléau et s'est exprimé résolument contre l'allocation de crédits pour la recherche dans ce domaine. Il a également dénoncé *"le non-sens de la décision vers laquelle, l'Union s'achemine, à savoir, autoriser la production et interdire l'utilisation de ces armes"*.

M. PRADIER (ARE), pour sa part, a déclaré que *"l'heure n'était plus à la distinction entre les armes qui s'autodétruisent et les autres, entre les armes détectables et celles qui ne le sont pas, mais à l'interdiction totale et à l'ingérence préventive dans la politique des Etats"*. Mme PAAKINEN (PSE, Finlande) a mis l'accent sur le fait que la misère engendrée par les mines encourageait les flux migratoires et Mme GÜNTHER (PPE, Allemagne) a prôné la

condamnation des utilisateurs de telles armes devant les tribunaux pour crimes contre l'Humanité. *"L'accord du Conseil du 10 mai est marqué du sceau du cynisme puisqu'il opère une distinction entre les différentes mines", quand toutes devraient être frappées d'interdiction*". M. MENDILUCE (PSE, Espagne) a insisté pour que l'UE se décide pour l'interdiction totale, quel que soit le résultat de la conférence de l'ONU. M. KOUCHNER (PSE, France), au nom de la commission du développement qu'il préside, a considéré qu'il s'agissait là d'un texte essentiel et qu'il appartiendrait aux Etats, aux gouvernements et à l'opinion publique de prendre le relais.

Cette résolution est arrivée à point nommé pour bouleverser la règle du jeu de la Conférence Internationale de Révision.

En tout état de cause, le décalage est bien réel entre le Parlement Européen et l'action commune adoptée un mois plus tôt par le Conseil de l'Union Européenne.